

CONFERENCE DE PRESSE DRESG

Campagne 2015 « Impôt sur les revenus et ISF »

16 AVRIL 2015



Sommaire

- 1. Quelques chiffres des campagnes IR 2014 (revenus 2013) et ISF 2014**
- 2. La déclaration des revenus 2014 – Campagne 2015**
- 3. Déclarer en ligne : une démarche simple et adaptée aux non-résidents**
- 4. Les services en ligne offerts aux particuliers**

1. QUELQUES CHIFFRES DES CAMPAGNES IR ET ISF 2014

Impôt sur le revenu

Nombre de déclarations de revenus traitées par le Service des impôts des particuliers non résidents

	2012	2013	2014
Nombre d'articles	191 157	199 061	209 448

Impôt sur le revenu

Taxation des déclarations et envoi des avis d'imposition aux particuliers non résidents

	7 juillet 2014 (échéance 15 septembre 2014)	23 juillet 2014 (échéance 15 septembre 2014)	10 septembre 2014 (échéance 15 novembre 2014)	1 ^{er} décembre 2014 (échéance 15 mars 2015)
Nombre d'avis envoyés	68 901	121 255	170 800	209 448
Pour mémoire 2013	62 012	117 605	141 871	199 061

Impôt sur le revenu

Évolution du nombre de déclarants en ligne et d'utilisateurs utilisant des moyens de paiement dématérialisés

	2012	2013	2014
Nombre de déclarants en ligne	65 803	76 539	88 847
Moyens de paiement dématérialisés	-	-	68 289*

* sur 117 645 contribuables imposables

Impôt de solidarité sur la fortune

- En 2014, les redevables dont le patrimoine est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ devaient mentionner leur actif net sur la déclaration de revenus 2042-C, en même temps que l'impôt sur le revenu (*ISF dit sur rôle*).

En 2014, 2.433 redevables ont été concernés à la DRESG.

- Les redevables de l'ISF dont le patrimoine est supérieur à 2,57 M€ devaient déposer une déclaration 2725 (ISF « classique » *dit autoliquidé*).

En 2014, 4 662 usagers ont été concernés à la DRESG.

2. LA DECLARATION DES REVENUS 2014

CAMPAGNE 2015

2. La déclaration des revenus 2014

CAMPAGNE 2015

- **2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014**
- **2.2 Le calendrier**
- **2.3 Le plafonnement des effets du quotient familial**

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (1/10)

***Vous êtes parti à l'étranger en 2014
et votre domicile est désormais à l'étranger.***

**En 2015, vous déposerez, en même temps,
auprès du service des impôts dont vous dépendiez
avant votre départ, les déclarations suivantes.**

- Une **déclaration de revenus n° 2042**, indiquant tous les revenus perçus du 1^{er} janvier 2014 à la date de votre départ,
 - Une déclaration 2047 pour les revenus de source étrangère, si vous en avez perçus entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de votre départ.
- +**
- Une **déclaration de revenus n° 2042-NR** (non-résident) indiquant tous les revenus de source française, imposables en France après votre départ, si vous en percevez (de la date de départ au 31 décembre 2014).

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (2/10)

Deux possibilités pour accéder à la déclaration n° 2042 NR:

- En ligne :

Déclaration annexes		
<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration des revenus fonciers 2014	N° 2044
<input type="checkbox"/>	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2014	N° 2044 Spéciale
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus encaissés à l'étranger 2014 par un contribuable domicilié en France	N° 2047
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2014	N° 2074
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2014	N° 2074 I
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2014 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2014 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
<input type="checkbox"/>	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cessions de titres réalisées en 2014 par les impatriés	N° 2074 IMP
<input type="checkbox"/>	Déclaration de taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface due par les bailleurs personnes physiques	N° 2042 LE
<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus 2014 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
<input type="checkbox"/>	Demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail	N° 2042 TA

- En téléchargeant le formulaire :

The screenshot shows the top part of the website. On the left is the French Republic logo and the text 'LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS'. In the center is the logo 'impots.gouv.fr' with the tagline 'un site de la direction générale des finances publiques'. On the right is a yellow 'Mon espace' button with a lock icon and the text 'Accéder à mes services en ligne', with sub-buttons for 'Particulier' and 'Professionnel'. Below this is a search bar with the text 'RECHERCHE' and a red box around the option 'Recherche de formulaires'. At the bottom are navigation buttons for 'Particuliers', 'Professionnels', and 'Documentation'.

La déclaration n° 2042-NR

2042 NR
cerfa
N°11942 * 14

DÉCLARATION
REVENUS 2014

DÉPART À L'ÉTRANGER
OU RETOUR EN FRANCE

14



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom

Prénom

Adresse

au

1.1.2015

Vous devez remplir la déclaration n°2042 NR si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- vous avez quitté la France au cours de l'année 2014 et vous avez perçu, après votre départ, des revenus de source française;
- vous avez transféré votre domicile en France au cours de l'année 2014 et vous avez perçu, avant votre retour, des revenus de source française.

Les revenus perçus avant votre départ à l'étranger ou après votre retour en France doivent être déclarés sur l'imprimé n° 2042 qui vous a été envoyé.

Date de votre départ à l'étranger ^ 2 0 1 4

Date de votre retour en France ^ 2 0 1 4

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

Traitements, salaires

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Total de vos revenus d'activité	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Total de vos autres revenus imposables	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK

Pensions, retraites, rentes *lorsque le débiteur est établi ou a son domicile en France*

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Total de vos pensions, retraites et rentes				

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (3/10)

***Votre domicile est à l'étranger
et vous disposez de revenus de source française
imposables en France.***

En 2015, vous déposerez :

Une déclaration de revenus n° 2042 indiquant notamment la retenue à la source prélevée sur les salaires.

Retenue à la source en France Report de l'annexe n° 2042 E ou impôt payé à l'étranger Report de la déclaration n° 2042

8TA

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions

8TI

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (4/10)

Vous déposerez aussi l'annexe de la déclaration n° 2041-E en indiquant les différents éléments nécessaires à l'administration fiscale lorsque vous avez fait l'objet d'une retenue à la source prélevée sur certains de vos revenus français.

Et éventuellement une déclaration de revenus n° 2042 C (complémentaire) indiquant le montant de vos revenus mondiaux pour bénéficier d'un taux d'imposition plus faible.

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (5/10)

TABLEAU DE LA 2041-E avec les codes " Retenue à la source "

2041-E remplissable depuis www.impots.gouv.fr

➤ Avec calcul automatique de la retenue à la source pour les salariés ou pensionnés sur une période annuelle.

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (6/10)

BAREME 2014 de la retenue à la source

Taux applicable ⁽¹⁾	Tranches selon la période à laquelle se rapportent les paiements ⁽²⁾ /Montants en euros				
	Année	Trimestre	Mois	Semaine	Jour ou fraction de jour
0 %	moins de 14 359	moins de 3 590	moins de 1 197	moins de 276	moins de 46
12 %	de 14 359 à 41 658	de 3 590 à 10 415	de 1 197 à 3 472	de 276 à 801	de 46 à 134
20 %	au-delà de 41 658	au-delà de 10 415	au-delà de 3 472	au-delà de 801	au-delà de 134

(1) Les taux de 12 % et 20 % sont réduits à 8 % et 14,4 % dans les départements d'outre-mer.
(2) Ces limites sont exprimées en montant net imposable.

La déclaration n° 2041-E

PERSONNES
FISCALEMENT
DOMICILIÉES
HORS DE FRANCE

IMPÔT
SUR LES REVENUS
2014

N° 2041-E



N° 50318 # 18

Votre déclaration de revenus 2014 préidentifiée vous parviendra prochainement, par pli séparé. Dans le cas contraire, vous pouvez déclarer en ligne ou télécharger votre déclaration à partir de votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Madame, Monsieur,

Vous résidez hors de France et vous vous interrogez sur vos obligations fiscales et, en particulier sur celles relatives à la déclaration des revenus et au paiement de l'impôt sur le revenu. Ce document répond à vos préoccupations.

Vous y trouverez :

- les moyens d'information et de communication mis à votre disposition par l'administration fiscale. Ils sont particulièrement adaptés à vos contraintes d'éloignement (p. 1),
- les informations vous permettant de savoir si vous devez déposer une déclaration d'impôt sur vos revenus perçus en 2014 (p. 2),
- les revenus que vous devez déclarer et les conseils pratiques pour remplir votre déclaration d'impôt sur le revenu (p. 5),
- les modalités de calcul de votre impôt (p. 10),
- des renseignements pratiques sur l'ensemble des impôts personnels, le paiement et les contacts à votre disposition (p. 14).

Vous résidez à l'étranger, la direction générale des Finances publiques met à votre disposition plusieurs services à distance disponibles 24 heures sur 24 sur impots.gouv.fr

Une documentation spécialement conçue pour répondre à vos besoins :

- Une rubrique spécialement dédiée à la fiscalité et aux démarches des non résidents
« impots.gouv.fr>International>Vivre hors de France »
ou « impots.gouv.fr>Particuliers>Vos préoccupations>Vivre hors de France »
- La possibilité de consulter les conventions internationales :
« impots.gouv.fr>International>Documentation » ou par un lien depuis la rubrique précédente.

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (8/10)

Formulaire N° 2041 E

1 Déclarant 1 : NOM ET PRÉNOM :											
2 NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS OU DES CAISSES DE RETRAITE	3 SI VOUS AVEZ PERÇU CES REVENUS EN QUALITÉ D'ARTISTE OU SPORTIF (COCHER)		3 NATURE DES REVENUS SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE (COCHER)			4 DURÉE D'ACTIVITÉ OU PÉRIODE CONCERNÉE (année, nombre de mois, semaines, jours)	5 MONTANT À DÉCLARER SUR LA DÉCLARATION 2042	6 DÉDUCTION (COLONNE 5 X 40 %) ⁽¹⁾	7 DÉDUCTION ((COLONNE 5 - COLONNE 6) X 10 %)	8 COLONNE 5 - (COLONNE 6 + COLONNE 7)	9 RETENUE À LA SOURCE PRÉLEVÉE PAR VOTRE EMPLOYEUR, CAISSE DE RETRAITE ... EN FRANCE
	artistes	sportifs	salaires	pensions ⁽²⁾	Autres dont gains de levée d'option (à préciser)						
Employeur 9 rue de la mairie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année	50000	0	5000	45000	4000
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	année					
Montant total de vos revenus après déduction (col 8) et de la retenue à la source prélevée (col 9)										45000	4000
Montant total de la retenue à la source prélevée											4000

(1) Abattement de 40 % sur le montant brut des pensions soumises à la retenue à la source de Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques françaises et Nouvelle Calédonie

(2) Vous avez des pensions et vous résidez en Polynésie, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques françaises et Nouvelle Calédonie, saisissez sur votre déclaration principale le montant total de vos pensions après application de l'abattement de 40 % (soit pour chaque bénéficiaire total colonne 5 - total colonne 6).

DÉCLARANT 1	
Revenus non soumis à l'impôt sur le revenu (non résidents)	41658
Base de la retenue à la source à 12 % à régulariser	0
Retenue à la source recalculée au vu des éléments fournis	668

En savoir plus

- ▶ Accueil
- ▶ Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes
- ▶ Déclaration de revenus
- ▶ Annexe n°2041 E

Étape 1 Étapes préalables → Étape 2 Renseignements personnels → **Étape 3 Revenus et charges** → Étape 4 Résumé et envoi → Étape 5 Accusé de réception

Formulaire N° 2041 E

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration de retenue à la source (formulaire n° 2041 E).
Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique des montants de la déclaration de retenue à la source dans la déclaration des revenus (Déclaration principale). Vous conservez toujours la possibilité de les modifier dans cette dernière déclaration.

Vous pouvez également ignorer le tableau ci-dessous et procéder au report manuel des montants de la déclaration de retenue à la source dans la déclaration des revenus (Déclaration principale).

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
Montant total de la retenue à la source	668 €	8TA - Retenue à la source ou impôt payé à l'étranger	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration de retenue à la source - Année 2014 (déclaration n°2041 E).

◀ Précédent
Suivant ▶

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (9/10)

*Les déclarations papier sont à adresser
à l'adresse suivante :*

**Service des Impôts des Particuliers non résidents
TSA 10010
10 rue du Centre
93 465 NOISY-LE-GRAND Cedex**

Mél : sip.nonresidents@dgifp.finances.gouv.fr

2.1 Comment remplir la déclaration de revenus 2014 (10/10)

Vous êtes fonctionnaire en poste à l'étranger et avez quitté la France en 2014

En 2015 :

Vous déposerez une déclaration 2042 où vous indiquerez l'ensemble des revenus mondiaux perçus du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Cette déclaration est à déposer auprès du service des impôts dont vous dépendiez avant votre départ, avec mention de l'adresse à l'étranger.

Lors de votre déclaration en ligne, vous devez cocher la case :



NON-RÉSIDENTS

ÉTES-VOUS FONCTIONNAIRE OU AGENT DE L'ÉTAT EN POSTE À L'ÉTRANGER ? OUI NON

2.2 Calendrier

Envoi des déclarations aux usagers : entre le 7 et le 21 avril 2015 (à partir du 30 mars pour les non-résidents).

Ouverture de la déclaration en ligne le mercredi 15 avril 2015.

Désormais, les dates limites de dépôt pour les résidents hors de France sont les mêmes que celles des résidents :

- date limite de dépôt de la déclaration papier : mardi 19 mai 2015,
- date limite de la déclaration en ligne : mardi 9 juin 2015

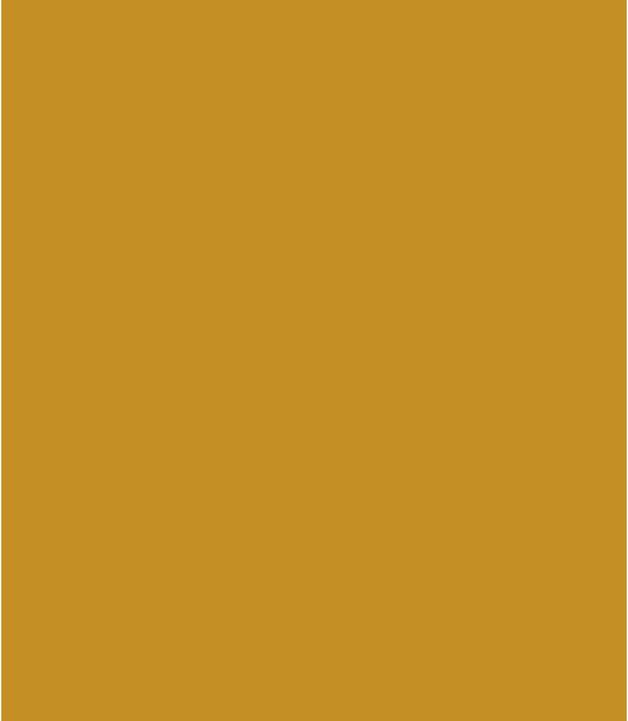
Pour l'ISF dit « auto-liquidé », la date limite de dépôt des 2725 est fixée au mercredi 15 juillet 2015 pour les non- résidents.

2.3 Plafonnement des effets du quotient familial

**A compter de l'imposition des revenus 2014,
le plafonnement des effets du quotient familial
est étendu aux contribuables non-résidents.**

3. DECLARER EN LIGNE :

**une démarche simple
et adaptée aux non-résidents**



Déclarer en ligne

- **3.1 Le contexte de la campagne 2015 de déclaration en ligne**
- **3.2 Quand déclarer ?**
- **3.3 Pourquoi déclarer en ligne ?**
- **3.4 Accès aux services en ligne avec n° fiscal et mot de passe**
- **3.5 Dématérialisation des avis d'impôt et de la déclaration des revenus**
- **3.6 Principales nouveautés de la déclaration 2042**
- **3.7 Évolutions ergonomiques**
- **3.8 La rubrique « Vivre hors de France »**
- **3.9 Les réseaux sociaux**
- **3.10 La correction en ligne**

3.1 Le contexte de la campagne 2015 de déclaration en ligne

Le calendrier:

- Le service de la déclaration en ligne est ouvert depuis le 15 avril 2015 et fermera le 17 juillet 2015.
- **Un objectif de 15,5 millions de déclarations en ligne.**
En 2014 : 13 millions de déclarations en ligne.
5 millions de déclarants en ligne ont opté pour ne plus recevoir l'exemplaire papier de leur déclaration de revenus.
- Un **mode d'accès privilégié** : la connexion par n° fiscal et mot de passe.
- Le **choix de la dématérialisation** proposé lors de la première connexion pendant la campagne déclarative (15 avril au 30 juin 2015) et de la première connexion pendant la campagne des avis (du 5 août au 15 octobre 2015).

3.2 Quand déclarer ?

Les meilleures périodes pour déclarer :

Déclarer dès l'ouverture du site, à partir du 15 avril 2015.

Un indicateur de trafic vous permet de connaître en temps réel les moments d'affluence sur le site.

3.3 Pourquoi déclarer en ligne ?

- ✓ Plus de contraintes liées à l'acheminement du courrier ;
- ✓ Des délais de souscription supplémentaires par rapport à la date limite de déclaration par papier ;
- ✓ Un service disponible depuis n'importe quel ordinateur ;
- ✓ Une présentation à l'écran de la déclaration pré-remplie ;
- ✓ La mise à disposition de tous les formulaires de revenus annexes (2042-C, 2041-E...) ;
- ✓ La déclaration en ligne est modifiable à tout moment et autant de fois que nécessaire, même après l'avoir signée.

3.4 Accès aux services en ligne avec n° fiscal et mot de passe

1 - Saisie du mot de passe et confirmation.

2 - L'adresse électronique est obligatoire.

The screenshot shows a web interface for 'PARTICULIERS' (Individuals) with a 'Mon profil' (My profile) section. The active step is 'Choisissez votre mot de passe' (Choose your password). The form contains the following fields and instructions:

- Numéro fiscal** (Tax number): 0170076262132
- Mot de passe *** (Password): An empty text box. Instruction: *Votre mot de passe doit contenir au moins 8 caractères (avec au moins une lettre et un chiffre).*
- Mot de passe *** (Confirm password): An empty text box. Instruction: *Veillez confirmer votre mot de passe.*
- Adresse électronique *** (Email address): simon@fai.fr. Instruction: *Attention, pour pouvoir utiliser votre mot de passe, vous devez saisir une adresse valide.*
- Adresse électronique *** (Confirm email): An empty text box. Instruction: *Veillez confirmer votre saisie.*

A red asterisk indicates that the fields with an asterisk are mandatory. At the bottom right, there are two buttons: 'Valider' (Validate) and 'Abandonner' (Abandon).

3.5 Dématérialisation des avis d'impôt et de la déclaration des revenus

A la première connexion, les usagers sont invités à opter pour la dématérialisation des avis et de la déclaration des revenus.

3 options :

- la déclaration 100 % en ligne,
- l'avis d'IR en ligne,
- les avis d'impôts locaux en ligne (taxe d'habitation et taxe foncière).

3.6 Principales nouveautés de la 2042 (1/2)

Nouvelle amélioration au niveau du changement d'adresse : possibilité de mentionner le nom du colocataire.

Statut	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT	NOM DU PROPRIÉTAIRE	NOM DU COLOCATAIRE

Afin de faciliter les contacts dématérialisés avec les usagers, les deux membres d'un foyer fiscal pourront désormais renseigner leur adresse courriel et leur numéro de téléphone sur leur déclaration. Les champs seront pré-imprimés à partir des informations de la campagne précédente.

Votre téléphone	<input type="text"/>	Corrigez	<input type="text"/>	Corrigez	<input type="text"/>
Votre mél	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
Corrigez	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

Amélioration au niveau de la lisibilité de la situation de famille et de la date de décès : pré-impression en taille plus importante et en gras.

À I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2014
Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Vous êtes célibataire

Marié(e)s.....M	<input type="checkbox"/>	Célibataire.....C	<input type="checkbox"/>
Divorcé(e)/séparé(e).....D	<input type="checkbox"/>	Veuf(ve).....V	<input type="checkbox"/>
Pacsé(e)s.....O	<input type="checkbox"/>		

À I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2014
Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Vous êtes veuf depuis le 14/10/2014

Marié(e)s.....M	<input type="checkbox"/>	Célibataire.....C	<input type="checkbox"/>
Divorcé(e)/séparé(e).....D	<input type="checkbox"/>	Veuf(ve).....V	<input type="checkbox"/>
Pacsé(e)s.....O	<input type="checkbox"/>		

3.6 Principales nouveautés sur la 2042 (2/2)

Aménagement du cadre des pensions, retraites rentes :
 les pensions d'invalidité sont isolées avec la création de nouvelles rubriques 1AZ, 1BZ, 1CZ, 1DZ, 1EZ, 1FZ.

PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{ER} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites, rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5%	1AT	1BT		
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1A0	1B0	1C0	1D0

Pour éviter le recours à la 2042C :
 Transfert des rubriques 0XX et 8TA sur la 2042.

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient	
Montant total des revenus à imposer n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration	0XX
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est titulaire d'un CGA	

Retenue à la source en France Report de l'annexe n° 2042 E ou impôt payé à l'étranger Report de la déclaration n° 2047	8TA
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif autres que les salaires et pensions	8TI

3.7 Des évolutions ergonomiques (1/3)

❖ Le chemin de fer devient cliquable : cette modalité permettra aux usagers de bénéficier de raccourcis et d'aller directement aux écrans de fin s'ils reviennent sur leur déclaration.

Elle n'est disponible que lorsque l'utilisateur est sur une déclaration rectificative (en déclaration primitive : il y a obligation de passer par toutes les étapes).

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur [REDACTED]
N° fiscal : [REDACTED]

Accueil

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et envoi

Étape 5
Accusé de réception

Résumé de votre déclaration

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran.

Situation du foyer fiscal

Monsieur : F [REDACTED] - LANGON (33)
Madame : L [REDACTED] - LIBOURNE (33)

Situation de famille : Pacsés
Personnes à charge : 0

Adresse au 1^{er} janvier 2015

[REDACTED]
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

3.7 Des évolutions ergonomiques (2/3)

❖ Mise en évidence du moteur de recherche :

Placé en haut de l'écran de sélection des rubriques, le moteur de recherche sera plus visible.

The screenshot shows a web interface for tax declaration. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil' and 'Déclaration de revenus'. A progress bar indicates five steps: 'Étape 1 Étapes préalables', 'Étape 2 Renseignements personnels', 'Étape 3 Revenus et charges', 'Étape 4 Résumé et envoi', and 'Étape 5 Accusé de réception'. Below the progress bar, the title 'Déclaration principale' is displayed. Navigation buttons 'Précédent' and 'Suivant' are visible. The main content area is titled 'SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE' and includes a search engine with a text input field and a 'Rechercher' button. Below the search engine, a list of income categories is shown under the heading 'REVENUS'. The categories are: 'Traitements, salaires, prime pour l'emploi', 'RSA, pensions, retraites, rentes', 'Salaires, gains de levée d'options', 'Salaires et pensions exonérés', 'Revenus des valeurs et capitaux mobiliers', 'Plus-values de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés et gains divers', and 'Revenus fonciers'. The 'Revenus des valeurs et capitaux mobiliers' category is selected with a green checkmark.

Accueil

Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé
et envoi

Étape 5
Accusé
de réception

Déclaration principale

Précédent

Suivant

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Ces rubriques sont celles des déclarations n° 2042 / 2042 C / 2042 C PRO / 2042 QE / 2042 IOM.

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

Ex : saisissez « 7UD » ou « dons »

REVENUS

- Traitements, salaires, prime pour l'emploi
- RSA, pensions, retraites, rentes y compris pensions alimentaires, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains de levée d'options
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus des valeurs et capitaux mobiliers
- Plus-values de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés et gains divers
- Revenus fonciers

3.7 Des évolutions ergonomiques (3/3)

❖ Sélection des annexes :

Ajout d'un bouton permettant de sélectionner les déclarations annexes à la suite de la sélection des rubriques de la déclaration de revenus.

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Monsieur MICHEL DROUET
N° fiscal : 1224407522422

Aide

Accueil

Déclaration de revenus

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et envoi

Étape 5
Accusé de réception

Déclaration principale

Précédent

Suivant

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAÎTRE

Ces rubriques sont celles des déclarations n° 2042 / 2042 C / 2042 C PRO / 2042 QE / 2042 IOM.

Pour vous aider à trouver les cases qui vous concernent, vous pouvez utiliser le moteur de recherche :

Rechercher

Ex : saisissez « TUD » ou « dons »

REVENUS

- Traitements, salaires, prime pour l'emploi
- RSA, pensions, retraites, rentes y compris pensions alimentaires, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains de levée d'options
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus des valeurs et capitaux mobiliers
- Plus-values de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés et gains divers
- Revenus fonciers

ISF

- Impôt de solidarité sur la fortune

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

Déclaration annexes

<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus fonciers 2014	N° 2044
<input type="checkbox"/>	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2014	N° 2044 Spéciale
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus encaissés à l'étranger 2014 par un contribuable domicilié en France	N° 2047
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2014	N° 2074
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2014	N° 2074 I
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2014 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
<input type="checkbox"/>	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2014 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
<input type="checkbox"/>	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cessions de titres réalisées en 2014 par les impatriés	N° 2074 IMP
<input type="checkbox"/>	Déclaration de taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface due par les bailleurs personnes physiques	N° 2042 LE
<input type="checkbox"/>	Déclaration des revenus 2014 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
<input type="checkbox"/>	Demande de remboursement de la taxe additionnelle au droit de bail	N° 2042 TA
<input type="checkbox"/>	Déclaration de retenue à la source - année 2014	N° 2041 E
<input type="checkbox"/>	Déclaration de plus-values mobilières : compensation des résultats de l'année et suivi des pertes	N° 2041 SP
<input type="checkbox"/>	Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France	N° 3916
<input type="checkbox"/>	Déclaration des investissements réalisés en 2014 dans un département ou une collectivité d'outre-mer	N° 2083 PART

Annuler

Valider

Précédent

Suivant

3.8 La rubrique « Vivre hors de France »

Les objectifs de la rubrique « Vivre hors de France », consacrée aux non-résidents, sur le site www.impots.gouv.fr (Particuliers/vos préoccupations / Vivre hors de France) :

➤ Donner aux usagers une information sur l'actualité fiscale (acompte, déclaration, avis, ISF...),

➤ Leur permettre de trouver les informations principales qu'ils recherchent.

Informez-vous et gérez vos principaux impôts

PARTICULIERS

VOS IMPÔTS VOS PRÉOCCUPATIONS CALENDRIER VOS DROITS

Particuliers > Vos préoccupations > Vivre hors de France

Avertissement

La Direction générale des finances publiques vous informe de l'existence de tentatives d'escroquerie auprès de contribuables établis à l'étranger possédant un bien immobilier en France, par l'envoi de courriers leur demandant de communiquer des coordonnées personnelles et bancaires.

Consultez le document "Sécurité sur internet", rubrique "Nous connaître"(en haut de page).

En savoir plus

- Dates de souscription de la déclaration des revenus en ligne et papier 2015
- Envoi des déclarations de revenus 2042 et des notices 2041-E
- Décision de justice relative aux prélèvements sociaux des non-résidents
- Abaissement du seuil de règlement en espèces
- Simulateur du calcul de l'impôt sur le revenu

English - Español - Deutsch

Documentation fiscale étrangère en ligne.

En savoir plus

- Employees working outside of France
- How to complete your incom tax return ?
- Asalariados que ejercen su actividad fuera de Francia
- ¿ Como se calcula su impuesto ?
- Arbeitnehmer die ausserhalb Frankreichs beschäftigt sind
- Wie berechnet sich ihre einkommensteuer ?

3.9 Les réseaux sociaux

Liens vers les réseaux sociaux

Des boutons Twitter et Facebook sont affichés sur le dernier écran de la déclaration en ligne.

Les usagers peuvent ainsi ouvrir leur page personnelle sur l'un des réseaux et y porter un commentaire sur leur déclaration en ligne.

Faites-le savoir !

Vous avez apprécié de pouvoir déclarer vos revenus en ligne et de profiter ainsi des nombreux avantages (délais supplémentaires, estimation de l'impôt, etc.) ? Faites-le savoir à vos amis !



3.10 La correction en ligne

La correction en ligne permet à l'utilisateur de corriger sur internet sa déclaration en ligne.

Le processus de réclamation contentieuse est ainsi simplifié.

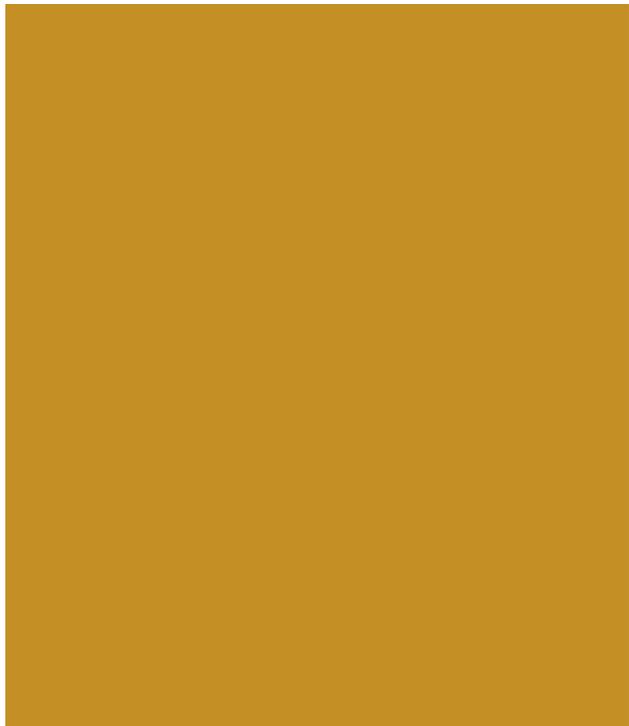
En 2014, 1 434 usagers de la DRESG ont bénéficié de ce service.

Le service de correction en ligne ouvrira le 4 août 2015.

Depuis 2014, ce service est également accessible pour les déclarants en ligne à l'ISF sur 2042 C.



4. Les services en ligne offerts aux particuliers



Les services en ligne offerts aux particuliers

- **4.1 Accéder à son espace personnel**
- **4.2 Trouver l'information en ligne**
- **4.3 Contacter le service compétent**

4.1 Accéder à son espace personnel (1/3)

The screenshot shows the homepage of the French tax authority website, **impots.gouv.fr**. The header includes the French Republic logo and the text "un site de la direction générale des finances publiques". A navigation bar contains "Particuliers", "Professionnels", and "Documentation". A yellow box in the top right corner, titled "Mon espace", contains the text "Accéder à mes services en ligne" and two buttons: "Particulier" and "Professionnel". The "Particulier" button is circled in red. Below this, there is a search section with "RECHERCHE" and options for "Recherche détaillée" and "Recherche de formulaires". A central banner promotes "SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS EN LIGNE" and "Découvrez tous les services des particuliers". A vertical menu on the right lists various services like "Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude", "Les autres services de la DGFIP", "Simulateurs", "Questions fréquentes", "Calendrier fiscal", "International", "Nous connaître", "Nous rejoindre", and "Nous contacter". The main content area is divided into two columns: "Particuliers" and "Professionnels". The "Particuliers" column lists services like "Déclarer mes revenus", "Consulter ma situation fiscale personnelle", and "Gérer mes données personnelles (Mon profil)". The "Professionnels" column lists "Créer mon espace / adhérer aux services en ligne", "Déclarer et payer ma TVA", and "Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés". Both columns have a "Mon espace" button. A "PAUSE" button is visible at the bottom of the central banner.

Mon espace
Accéder à mes services en ligne
Particulier
Professionnel

RECHERCHE
► Recherche détaillée
► Recherche de formulaires

SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS EN LIGNE
Découvrez tous les services des particuliers

Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude
Les autres services de la DGFIP
Simulateurs
Questions fréquentes
Calendrier fiscal
International
Nous connaître
Nous rejoindre
Nous contacter

Particuliers
Je souhaite...
► Déclarer mes revenus
► Consulter ma situation fiscale personnelle
► Gérer mes données personnelles (Mon profil)
► Gérer mes paiements
► Rechercher des transactions immobilières
[-] accéder à **Mon espace**

Professionnels
Je souhaite...
► Créer mon espace / adhérer aux services en ligne
► Déclarer et payer ma TVA
► Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés
► Déclarer mes données sociales
[-] accéder à **Mon espace**

Une question ?
► Je crée mon espace, j'adhère aux services en ligne
► Payer ma CFE en ligne
► Obtenir une attestation de régularité fiscale
► Questions-réponses sur le CICE
> une autre question ?

4.1 Accéder à son espace personnel (2/3)



J'accède avec mon mot de passe

Numéro fiscal ?

Votre numéro fiscal est composé de 13 chiffres.
> [Comment retrouver mon numéro fiscal ?](#)

Mot de passe ?

> [J'ai perdu mon mot de passe](#)

Valider

Pas encore de mot de passe ?

Vous pouvez vous connecter avec vos 3 identifiants habituels et créer votre mot de passe pour vos prochaines connexions.

[Créer votre mot de passe](#) ▶

Je paye à partir de la référence de mon avis

Vous avez également la possibilité de payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis.

▶ [Payer en ligne](#)

4.1 Accéder à son espace personnel (3/3)



Mes services



Gérer mon profil

- ▶ Modifier mon email, mon mot de passe, mes numéros de téléphone ou mes options



Déclarer

- ▶ Mes revenus



Payer

- ▶ Payer en ligne mes impôts
- ▶ Adhérer au prélèvement (à l'échéance ou mensualisation)
- ▶ Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités



Rechercher des transactions immobilières

[+] d'infos sur ce service

- ▶ Pour m'aider à estimer mon bien



Consulter

[+] les dates de mise à jour

- ▶ Ma situation fiscale personnelle (mes déclarations, mes avis, mes paiements...)



Effectuer une démarche

[+] d'infos sur ce service

- ▶ Faire une démarche
 - Signaler un changement d'adresse
 - Signaler un changement de situation familiale
 - Demander un délai de paiement
 - Obtenir un relevé de mes paiements
 - Poser une question sur mon impôt
- ▶ Suivre mes démarches



Réclamer

[+] d'infos sur ce service

- ▶ Faire une réclamation
- ▶ Suivre mes réclamations



Trouver la réponse à ma question

- ▶ Questions fréquentes

4.2 Trouver l'information en ligne (2/3)

Informez-vous et gérez vos principaux impôts

PARTICULIERS

VOS IMPÔTS VOS PRÉOCCUPATIONS CALENDRIER VOS DROITS

Particuliers > Vos préoccupations > Vivre hors de France

PROFESSIONNELS

COLLECTIVITES LOCALES

DOCUMENTATION

STATISTIQUES

Espace personnel

- Accédez à votre espace
- En savoir plus sur vos accès

RECHERCHE

tapez un mot-clé

➤ RECHERCHER

Accédez à la :

- Recherche détaillée
- Recherche de formulaires

Avertissement

La Direction générale des finances publiques vous informe de l'existence de tentatives d'escroquerie auprès de contribuables établis à l'étranger possédant un bien immobilier en France, par l'envoi de courriers leur demandant de communiquer des coordonnées personnelles et bancaires.

Consultez le document "Sécurité sur internet", rubrique "Nous connaître"(en haut de page).

⊙ **Votre actualité ...**

Retrouvez les dernières actualités des non-résidents.

En savoir plus

- Dates de souscription de la déclaration des revenus en ligne et papier 2015
- Envoi des déclarations de revenus 2042 et des notices 2041-E
- Décision de justice relative aux prélèvements sociaux des non-résidents
- Abaissement du seuil de règlement en espèces
- Simulateur du calcul de l'impôt sur le revenu

⊙ **English - Español - Deutsch**

Documentation fiscale étrangère en ligne.

En savoir plus

- Employees working outside of France
- How to complete your incom tax return ?
- Asalariados que ejercen su actividad fuera de Francia
- ¿ Como se calcula su impuesto ?
- Arbeitnehmer die ausserhalb Frankreichs beschäftigt sind
- Wie berechnet sich ihre einkommensteuer ?

4.2 Trouver l'information en ligne (3/3)

Exemple Rubrique "Votre actualité" / Décision de justice relative aux prélèvements sociaux des non-résidents

L'imposition aux prélèvements sociaux des revenus fonciers et plus-values immobilières



Décision de justice

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu le 26 février 2015 sa décision en réponse à la question préjudicielle que lui avait posée le Conseil d'Etat en juillet 2014 concernant la conformité des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine au règlement européen 1408/71 portant coordination des systèmes de sécurité sociale.

Il est rappelé que cette question préjudicielle concernait un contentieux engagé par une personne qui résidait en France et y payait ses impôts.

Il appartient maintenant au Conseil d'Etat de se prononcer sur la base de cette décision de la CJUE.

Il conviendra ensuite de déterminer la portée de la jurisprudence, notamment pour ce qui concerne les non-résidents.

Aussi, il est inutile de contacter le service des impôts des particuliers non-résidents (SIP NR) sur ce sujet.

A ce stade le SIP NR n'est pas en mesure de donner une information précise sur les conséquences pratiques de cette décision.

En savoir plus

➤ [Lire le communiqué de presse](#)

4.3 Contacter les services (1/4)



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des finances publiques



Particuliers

Professionnels

Documentation

■ Courriels frauduleux

Augmentation des tentatives de fraudes par courriels.

> Lire la suite



● ● ● ● ● ● ● PAUSE



Particuliers

Je souhaite...

- ▶ Déclarer mes revenus
- ▶ Consulter ma situation fiscale personnelle
- ▶ Gérer mes données personnelles (Mon profil)
- ▶ Gérer mes paiements
- ▶ Estimer un bien immobilier

[\[-\] accéder à Mon espace](#)

Une question ?

- ▶ Je veux me mensualiser
- ▶ Je cherche mes identifiants personnels
- ▶ J'ai perdu mon avis d'impôt
- ▶ Je veux être prélevé

> une autre question ?



Professionnels

Je souhaite...

- ▶ Créer mon espace / adhérer aux services en ligne
- ▶ Déclarer et payer ma TVA
- ▶ Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés
- ▶ Déclarer mes données sociales

[\[-\] accéder à Mon espace](#)

Une question ?

- ▶ Je crée mon espace, j'adhère aux services en ligne
- ▶ Payer ma CFE en ligne
- ▶ Obtenir une attestation de régularité fiscale
- ▶ Questions-réponses sur le CICE

> une autre question ?

Mon espace

Accéder à mes services en ligne

Particulier

Professionnel

RECHERCHE

- ▶ Recherche détaillée
- ▶ Recherche de formulaires

**SIMPLIFIEZ
VOS IMPOTS
EN LIGNE**

Découvrez tous les services des particuliers

[Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude](#)

[Les autres services de la DGFIP](#)

[Simulateurs](#)

[Questions fréquentes](#)

[Calendrier fiscal](#)

[International](#)

[Nous connaître](#)

[Nous rejoindre](#)

[Nous contacter](#)

▶ Vous êtes un particulier

▶ Vous êtes un professionnel

4.3 Contacter les services (2/4)



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des finances publiques

Mon espace

Accéder à mes services en ligne

Particulier

Professionnel

RECHERCHE

- Recherche détaillée
- Recherche de formulaires



Particuliers

Professionnels

Documentation

- Vos impôts
- Vos préoccupations
- Calendrier
- Vos droits

Accueil > Contacts des particuliers

Contacts des particuliers

Vous avez une question ?

Commencez par consulter nos **"Questions fréquentes"** : vous y trouvez les réponses aux principales questions que se posent la plupart des gens.

- [Les réponses à mes questions](#)

Vous avez une démarche à faire ?

Pas besoin de vous déplacer ou de nous appeler ! Vous pouvez réaliser la plupart de vos démarches dans votre espace (déclarer, payer, réclamer,...).

- [Mon espace Particulier](#)
- [Présentation de tous nos services en ligne](#)

▼ **Besoin de plus d'informations, de nous contacter ?**

- [Nous contacter à distance](#)
- [Contacter votre service local](#)
- [S'adresser au conciliateur fiscal de votre département](#)

4.3 Contacter les services (3/4)

▼ Contacter votre service local

Vous souhaitez contacter directement vos services pour une démarche ? Consultez leurs compétences ci-dessous et retrouvez leurs coordonnées. A partir de votre adresse, impots.gouv.fr vous donne les coordonnées des services dont vous dépendez. *La prise de rendez-vous est actuellement en expérimentation sur les départements suivants : Val de Marne, Aube. Vous pouvez prendre RDV par internet ou téléphone si vous résidez dans l'un de ces départements.*

► Quel est le service compétent pour répondre à vos questions ?

* Champ obligatoire

* Voie (n°, BTQ, type, libellé)

Complément d'adresse

Localité

* Code postal (5 chiffres)

Rechercher

Vous êtes domicilié hors de France ?

► Le service compétent, quelle que soit votre adresse

► S'adresser au conciliateur fiscal de votre département

4.3 Contacter les services (4/4)

Amélioration de l'identification des services compétents :

Vous êtes domicilié hors de France

< Retour

Précisez votre situation pour connaître le service compétent :

- ▶ Vous êtes domicilié hors de France et percevez des revenus de source française, le SIPNR est compétent pour vos demandes relatives au calcul et au paiement de **l'impôt sur le revenu**
- ▶ Vous êtes soumis à la taxe d'habitation et/ou à la taxe foncière pour un logement situé en France
- ▶ Vous êtes assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)
- ▶ Vous souhaitez enregistrer une succession, donation ou un acte sous seing privé

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS - NON RESIDENTS NOISY-LE-GRAND

DRESG
10 RUE DU CENTRE
TSA 10010
93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Téléphone : 01 57 33 83 00
Courriel : sjp_nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Réception : LUNDI AU VENDREDI 09H00-16H00 OU SUR RENDEZ-VOUS

MERCI DE VOTRE ATTENTION